

Maître Alain FOUQUET, Avocat pénaliste

Si le plaisir est un état dont on ne se lasse jamais en dépit de sa répétition, alors je vous dis combien j'ai plaisir à me retrouver parmi vous. Je vous remercie pour cette nouvelle marque de confiance, Monsieur le Proviseur et vous, Madame Claire MARRE, pour votre enthousiasme inaltérable. Professeur FREY, Madame MARRE m'a confié que je vous devais le sujet de cette communication : « *Plaider : plaisir pur et simple de persuader* » « *Sujet extraordinaire ! Un grand sujet pour la Conférence du stage !* » C'est là le sentiment de l'un de mes confrères et ami, membre de cette prestigieuse institution du Barreau de PARIS qui en rassemble les plus fines langues pour d'extraordinaires joutes oratoires. Comme tous les sujets nés de l'esprit d'un formidable philosophe, il convient toutefois d'aborder celui-ci avec la prudence du démineur face à un dispositif explosif : faut-il couper le fil rouge, le fil bleu, appuyer sur l'interrupteur vert ... tout cela avec le tic tac lancinant de la minuterie ! Et c'est en cela que le sujet m'a passionné car en définitive, pour en sortir, j'ai pris le parti de me retourner sur moi-même pour recueillir ce que pouvaient me chuchoter 30 années de plaisir, je veux parler de celui de plaider. Plaider pour persuader procure, il est vrai, beaucoup de satisfaction. Mais, à mon avis, à y regarder de près, c'est là un plaisir somme toute assez équivoque et qu'en tous cas je ne qualifierais certainement pas de pur et simple. En revanche, j'ai constaté que plaider permettait d'accéder à une forme de plaisir élémentaire, qu'on peut dire effectivement pur et simple, à l'image d'un sommet de haute montagne, quand on a la chance d'y accéder. C'est là une expérience qu'il est donné à l'avocat d'éprouver quand il décolle du champ de la persuasion pour laisser libre cours à la pulsion de vie au travers des mots qui le portent, pour exister purement et simplement. J'organiserai donc cette communication autour de ces deux axes : « *plaider : plaisir équivoque de persuader* » et « *plaider : plaisir pur et simple d'exister* ».

I - PLAIDER : PLAISIR EQUIVOQUE DE PERSUADER :

A bien y réfléchir, la démarche de persuader n'est pas une mince affaire. Le mécanisme en demeure énigmatique. Comme dans le processus amoureux, on y décèle une première phase de préliminaires dont la fonction est de préparer le terrain, de conduire le sujet que l'on veut persuader au bord de basculer dans la conviction espérée. La seconde phase consiste précisément à le faire basculer ce qui implique une alchimie entre accompagnement et fermeté, bien connu du pêcheur quand il ferre le poisson. Comme dit aussi le poète : « *qui veut bien culbuter doit savoir à la fin tendrement bousculer* ». La rhétorique est ainsi l'art de persuader. On retrouve cette démarche dans nombre de champs de la vie humaine : en politique, dans le domaine de la culture, dans celui du commerce. Il y a la rhétorique du bonimenteur de foire, celle du bienfaiteur qui, au téléphone de SOS AMITIES, tente de persuader un être qu'il doit survivre, la rhétorique amoureuse etc ... Et puis, il y a donc la rhétorique de l'Avocat. Elle s'inscrit dans un schéma de communication singulier : en général deux Avocats s'affrontent par le verbe, chacun pour le compte d'une partie afin de persuader le Juge de donner raison à l'une ou à l'autre de ces parties. Pour l'Avocat, le plaisir est double : plaisir de combattre et plaisir de séduire.

1 – Le combat à l'audience s'exerce dans un cadre ritualisé. Chaque protagoniste s'exprime dans l'ordre et suivant les modes imposés par la procédure, le tout sous le contrôle du Juge. Mais, dans ce cadre, la parole de l'Avocat est libre comme le feu dans le foyer. Le plaisir est dans le maniement des mots que l'Avocat déguste comme des bonbons suivant l'image de François MAURIAC. Mais à propos de déguster, l'Avocat se prend aussi des rafales : les mots peuvent être des balles et le plaisir de l'affrontement a son envers de souffrance. Gagner un débat procure une grande satisfaction, une

décharge positive d'adrénaline. Le perdre induit une véritable dépression, un mal être. L'amertume de la défaite est à la mesure du plaisir de la victoire.

2 - Plus subtile, et donc sans doute meilleur encore, est le plaisir de séduire qui est de l'essence même du rapport d'audience. Plaider a pour origine étymologique le mot latin « placeo » qui signifie « plaire ». Robert BADINTER, Avocat d'exception, ancien Garde des Sceaux a dit que persuader un jury, c'était comme séduire une femme. L'Avocat goûte en plaidant le tissage de ce lien précieux avec un juge ou avec un jury quand ils se prennent au plaisir d'écouter.

Je dis toutefois que ce plaisir est équivoque parce qu'il peut reposer sur une démarche de maîtrise manipulatoire de l'autre, variable selon les cas mais toujours un peu présente tout de même. Et par ailleurs, le plaisir de persuader dans la plaidoirie se révèle comme une forme avérée de jouissance narcissique.

1/ L'équivoque de la manipulation tient en ce que plaider pour persuader n'est jamais forcément très éloigné de plaider pour « enfariner ». L'Avocat peut plaider sur de gros mensonges puisque mentir est un droit dont jouit tout accusé. Mais l'équivoque majeure n'est pas là parce que, en général, les Avocats sont sensiblement moins menteurs qu'on veut bien le dire. Les Avocats, quand ils plaident, contribuent à la manifestation de la vérité par éthique, par efficacité professionnelle aussi, parce que plaider vrai reste fondamentalement la meilleure voie pour plaider juste. Le problème vient toutefois de ce qu'au fond l'exercice est impossible et procède d'une vue de l'esprit : la vérité objective n'existe pas même dans la sentence du Juge qui va la marquer de l'empreinte de sa propre subjectivité. La vérité comme une montagne a plusieurs versants. Elle est un chemin. Le sommet n'est pas un point abstrait. Il est un lieu où à force de travail et d'efforts, on arrive à une conviction partagée ou non par ceux, qui chacun de leur côté, ont fait l'ascension. Ainsi, l'Avocat n'est-il qu'un bloc de subjectivité, une énergie fondamentalement partielle et de parti pris. On ne lui demande ni d'être enquêteur, ni d'être expert. Et dès lors, plaider pour un accusé, c'est vrai, c'est tellement souvent manier l'improbable avec tout l'aplomb dont on est capable, embarquer sur un bateau percé de toute part en affichant la certitude impavide d'une traversée paisible. Ce plaisir là est ambigu et il l'est au plus haut point quand l'Avocat, au fond lui-même peu convaincu de la justesse de sa cause, constate une fois le jugement rendu qu'il a finalement persuadé le Juge.

2/ Quant à l'équivoque de la jouissance narcissique, on la repère dans ce que les Avocats donnent à voir de leur égo aux limites imprécises mais sans nul doute toujours impressionnantes. Daumier l'a bien illustré dans son dessin du bedonnant Maître Chapoton lisant, le visage extatique, l'éloge de lui-même par lui-même dans une gazette judiciaire. Plaider pour persuader peut ainsi devenir un jeu. Ce n'est toutefois pas cela qui doit déranger. A l'instar de ce que disait Max JACOB à propos de l'art, « *plaider est bien finalement un jeu, et tant pis pour ceux qui en font un devoir* ». Mais là où s'opère un dévoilement, c'est quand ce jeu devient celui d'un « je » tout puissant de cette toute puissance ambiguë et bien souvent dérisoire qui est celle de l'histriion. Le plaideur se pique alors de persuader quiconque de tout et son contraire avec dans les situations les plus marquées une forme de frénésie qui fait penser à la bête de concours. C'est le sophiste ! Selon le mot de BUFFON, « *un torrent de paroles dans un désert d'idées* » Plaider pour persuader peut devenir de la sorte une manière d'addiction : l'Avocat plaide sans limite à l'audience, plaide en mangeant, plaide au bar, à la maison, dans le tramway, à pied, en voiture, plaide en dormant et du reste, en général, endort en plaidant. C'est l'ambiguïté fondamentale du plaisir solitaire avec deux de ces expressions

parmi les plus pathétiques : « *Monsieur le Juge, mon client est un minable* » ou encore ce compte rendu d'Assises : « *nous avons pris 30 ans mais j'ai excellemment plaidé* ».

Tout cela étant dit, cette dernière équivoque, qui n'échappe pas à l'Avocat lui-même dans ses moments de lucidité, d'autant plus douloureux qu'ils sont rares, peut avoir le mérite d'ouvrir sur une dimension de la plaidoirie autre que celle qui tient à la fonction de persuader. L'Avocat plaide tout bonnement pour exister. Et n'est-ce pas en cela qu'il accède alors à un plaisir pur et simple.

II - PLAIDER : PLAISIR PUR ET SIMPLE D'EXISTER :

Quel rapport peut-on déceler entre plaider et exister et en quoi ce rapport peut-il s'analyser, disons plus tôt s'éprouver, comme un plaisir pur et simple.

1 - La plaidoirie est une parole singulière : elle n'est ni un cours, ni un discours et ni davantage un concours. Sans aller jusqu'à dire qu'elle se moque d'informer, ce n'est pas là son objet premier. Et si l'Avocat ne cultive pas en soi le désordre quand il plaide, la plaidoirie, surtout dans le procès pénal, n'obéit pas par nature à un plan élaboré. Quand il y a un écrit préalable elle s'en affranchit volontiers. Et si elle veut s'y attacher coûte que coûte alors, à coup sûr, elle meurt d'un ennuyeux trépas. L'écrit n'est en effet qu'un support de la plaidoirie, en général très secondaire. L'Avocat plaidant n'est pas avant tout un spécialiste des questions qu'il expose au Juge. En cela, il n'est pas un cerveau et il doit tout autant se garder de n'être qu'un cœur. Il est une parole. On ne peut dire mieux. Et du reste quand il est bon, les gens disent qu'il a une présence à l'audience, qu'il a l'oreille des magistrats, ce qui relève infiniment plus d'un mode d'être que du seul exercice d'un travail de persuasion. Une plaidoirie est ainsi un « moment d'être ». L'enregistrer n'a pas de sens, pas davantage que d'en publier le script. Et ce qu'il y a d'infiniment singulier dans cet acte d'exister par le verbe, c'est qu'il s'accomplit pour le compte d'un autre, d'un sujet menacé en tant que tel, à raison de la faute qui lui est reprochée. Ce qu'attend lui aussi l'accusé, avec soif, c'est d'exister par une forme sublime de procuration. « Exister », étymologiquement c'est « sortir de » s'arracher au piège, au cachot, au néant, en un mot « se manifester » comme sujet. Je me souviens que cette manière de voir les choses était évidemment très sensible pour les Avocats qui ont plaidé avant l'abolition de la peine de mort en 1981 et quand planait cette peine sur un procès. Cela dit, le fantasme de l'exclusion est encore, quoiqu'on en dise, au cœur de l'action pénale. Et l'on perçoit toujours cette confiance énigmatique de l'accusé dans son Avocat, confiance qui semble lui faire se dire, avec le fol espoir que donne l'instinct de survie, « il plaide, donc je suis ».

Et au-delà de cette dimension individuelle, la plaidoirie revêt une fonction essentielle dans l'état de droit, celle de faire exister la justice au creux d'un rapport entre des hommes. C'est en cela qu'on a pu écrire que chaque cause est la cause d'un homme, mais aussi et peut-être davantage encore la cause de l'humanité. La justice est en effet présentée comme un idéal. Par là même, elle peut être très dangereuse comme l'a admirablement exposé Gérard BONNET, Psychanalyste et Docteur en Psychologie, Directeur de l'Ecole de propédeutique à la connaissance de l'inconscient dans son livre : « *Soif d'idéal* », « *la justice mise en œuvre pour mettre la cruauté au banc de l'existence finit en certaines circonstances par la justifier pour parvenir à ses fins* ». Le plaideur est un rongeur obstiné de l'idéalisation de la justice pour libérer cette énergie qu'en est l'idéal dans l'être singulier et irremplaçable de chaque homme.

2 - Le plaisir d'exister ainsi par le verbe est pour le coup un plaisir pur et simple. C'est le pur plaisir du sens. La plaidoirie dans cette dimension que nous venons de décrire fonctionne comme un canon à signifiants. Et quand il arrive à l'Avocat de toucher un signifiant, c'est tout le contexte d'un acte, d'une histoire qui s'ordonne et se met à prendre un sens. Les habitués des salles d'audience, avocats, mais aussi magistrats, huissiers, gendarmes ou policiers, et d'une manière générale le public des fidèles, savent reconnaître ces instants où soudain s'établit un silence qui sublime la parole. L'espace de quelques secondes, on croit voir la justice réprimer un sourire fugace et baisser les yeux dans un imperceptible et divin battement de cils. On touche là à quelque chose qui fait penser à la distinction entre la vie et la mort. Cette distinction que vous avez su évoquer si bien, Monsieur FREY dans votre livre : « *Le corps peut-il nous rendre heureux ?* » quand vous citez Patricia CORNWELL, célèbre auteur de thrillers. Son héroïne, Kay SCARPETTA, médecin légiste est interrogée par son assistante sur cette distinction. Kay SCARPETTA lui demande alors de se pencher, de bien regarder les yeux du corps sur lesquels elle travaille et elle lui dit : « Vous voyez bien qu'il manque quelque chose ». Quand j'ai lu ces lignes, je n'ai pu m'empêcher de songer à l'énigmatique silence de la parole d'audience, muet comme un regard et pourtant si éloquent quand il s'agit de témoigner de la vie et d'en faire le départ avec la mort.

Et ce plaisir là est simple parce qu'il est dégagé de toutes les contingences qui tiennent aux convictions, ou autres pré-jugements des magistrats ou encore aux illusions des accusés. On dit souvent : « mais le magistrat est déjà persuadé avant même que l'avocat ouvre la bouche ». La belle affaire ! C'est justement là que naît et se développe, ou en tous cas devrait impérieusement naître et se développer, l'exigence d'exister pour lui-même et tous ceux qui sont partie prenante de l'œuvre de justice. Alors le juge s'extirpe lui-même de cette pré-conviction routinière aliénante pour lui, pour l'accusé, pour la justice et s'entraîne avant tout simplement comme un homme avec d'autres hommes. C'est en cela que l'on dit aussi, sans que cela nous gêne, que les avocats sont les hommes des causes perdues et qu'on dirait même qu'ils y trouvent un singulier plaisir. Bon nombre d'accusés savent, quand ils entrent dans la salle d'audience, qu'ils en sortiront condamnés. Certes, ils espèrent tous que la plaidoirie de leur avocat contribuera à la réduction de leur peine. Alors que je commençais mon activité de pénaliste, j'ai dit un jour, d'un air un peu désabusé, à un homme enfermé à la Maison d'Arrêt : « Vous savez, si on arrive à vous gagner trois mois, c'est bien le maximum ». Il m'a alors dit avec véhémence : « Mais, Monsieur, trois jours, deux jours, un jour, une minute de prison en moins, c'est déjà fantastique ! » Pour autant, je reste convaincu que ce n'est pas là l'essentiel, comparé au plaisir élémentaire d'être restitué, par l'effet de la parole, à son humanité. Il est clair pour tous les professionnels que la démarche d'acceptation de la peine en est grandement facilitée. Ce plaisir là n'est pas un plaisir tapageur. J'emprunterai à Woody Allen sa célèbre formule pour dire que dans les salles d'audience « *la plupart du temps, on ne rigole pas beaucoup et que le reste du temps, on ne rigole pas du tout* ». Mais l'essentiel est bien dans ce plaisir d'exister par le verbe qui est premier et qui, du reste, est le ressort fondamental du travail de persuader.

Reste à se demander si ce plaisir n'est pas en train de se perdre à notre époque, dans ce début de troisième millénaire.

1 -Le développement et la standardisation des modes de communication tendent en effet à déconsidérer l'exercice de la plaidoirie qui est impacté également par le formatage des modes de communication orale en général. On insiste ainsi tant et plus aujourd'hui, sur un mode émasculateur, pour que les plaidoiries soient brèves. Et force est de constater que devant nombre de juridictions civiles en particulier les avocats ne plaident plus, autrement dit se la bouclent, ce qui me semble incompatible avec ce qui est de l'essence même de notre métier.

2 - Pour autant, il n'y a pas lieu d'être trop pessimiste. Les effectifs de la profession d'avocat explosent aujourd'hui avec une pyramide des âges qui donne à voir un engouement des jeunes pour ce métier. Et ce qui est à vrai dire assez surprenant, c'est qu'une large majorité de ces jeunes avocats manifestent une véritable passion pour la plaidoirie et donnent à voir qu'ils ressentent la nature énigmatique de ce geste professionnel fait de plaisir et de souffrances mêlés et au-delà de commerce intime avec ce qui fait la dignité et la singularité de chaque être humain : les jeunes avocats continuent à chercher le sommeil la veille des procès d'assises et les plus anciens de leur taire qu'ils ne le trouveront jamais.